



## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

que la demande de dérogation mineure suivante sera présentée à la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 21 septembre 2020 à 20h à la salle du conseil située au 2351, chemin d'Entrelacs à Entrelacs :

#### **Lots 5 922 851 & 5 922 852, montée du Cerf**

Permettre le lotissement de 2 terrains non conformes au règlement de lotissement en ce qui concerne la superficie autorisée, le frontage au chemin autorisé et que l'un des terrains ne sera plus adjacent à une rue.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à ladite séance.

**Donné à Entrelacs  
Ce 2<sup>e</sup> jour de septembre 2020**

Hugo Allaire  
Directeur général

#### Certificat de publication

*Je, Hugo Allaire, directeur général de la municipalité d'Entrelacs, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville et à l'église en date du 2<sup>e</sup> jour de septembre 2020.*

*Hugo Allaire  
Directeur général*